



Compte-rendu du Conseil Municipal de TRONCHY (Saône-et-Loire)

Nombre de Conseillers	
- en exercice	10
- présents	7
- absents	1
- excusés	2
- votants	8

L'an deux mil vingt, le dix-sept février à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué, s'est réuni sous la présidence de Sébastien Jaccusse, maire de la commune.

Etaient présents : Marie Compagnon, Stéphane Creniaut, Christine Flamier, Pierre Gauthier, Sébastien Jaccusse, Guy Michaudet, Alain Throude.

Excusés : Nicolas Coleiro (pouvoir donné à C. Flamier), Damien Sarciron

Absents : Emmanuel Rière.

Secrétaire de séance : Marie Compagnon

Compte de gestion 2019 :

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le compte de gestion 2019, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Compte administratif 2019 :

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

<i>Dépenses</i>	<i>Prévu :</i>	32 450,00 €
	<i>Réalisé :</i>	26 423,83 €
	<i>Reste à réaliser :</i>	0,00 €
<i>Recettes</i>	<i>Prévu :</i>	32 450,00 €
	<i>Réalisé :</i>	4 071,80 €
	<i>Reste à réaliser :</i>	0,00 €

Fonctionnement

<i>Dépenses</i>	<i>Prévu :</i>	228 509,00 €
	<i>Réalisé :</i>	161 349,27 €
	<i>Reste à réaliser :</i>	0,00 €
<i>Recettes</i>	<i>Prévu :</i>	228 509,00 €
	<i>Réalisé :</i>	233 657,44 €
	<i>Reste à réaliser :</i>	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-22 352,03 €
Fonctionnement :	72 308,17 €
Résultat global	49 956,14 €

Affectation des résultats 2019 :

Les membres du conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs du CCAS et de la commune de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement (commune) de	16 378,86 €
- Excédent reporté (commune) de	55 929,31 €
Soit un excédent de fonctionnement (commune) de	72 308,17 €
- Déficit d'investissement (commune) de	22 352,03 €
Soit un besoin de financement (commune) de	22 352,03 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31-12-2019 : excédent	72 308,17 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	22 352,03 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	49 956,14 €
Résultat d'investissement reporté (001)	22 352,03 €

Demandes de subvention :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'OCTROYER les subventions suivantes :
 - Voyage scolaire Collège St Germain du Plain (1 élève) 35 €
 - CIFA Jean Lameloise (1 élève de la commune) : 35 €
 - FNACA de St Germain du Plain : 35 €
 - CFA Autun (1 élève de la commune) 35 €
 - Ecole Buissonnière de Clux Villeneuve (1 élève) 35 €
 - Association des Parents d'élèves du RPI : 70 €
 - Association Communale de Chasse (dont 50 € pour la destruction des nuisibles) : 120 €
 - Association du restaurant scolaire de Tronchy : 70 €
 - Amicale des sapeurs pompiers Lessard/Tronchy : 70 €
 - Coopérative scolaire du RPI : 180 €
 - Subvention exceptionnelle pour l'activité piscine du RPI 324 €
- DECIDE de ne pas répondre favorablement à
 - Restaurants du Cœur
 - Association Sclérosés en plaques
 - Fédération des restaurants scolaires de Saône et Loire.
 - France ADOT 71

Demande de remboursement de frais vétérinaires :

Le maire expose une demande faite par l'association l'Arche de Roger de Lessard en Bresse qui a apporté son aide pour le soin de chats appartenant à une habitante hospitalisée. Cette association a déjà pris en charge d'autres animaux sur la commune.

L'association demande le remboursement de frais vétérinaires pour deux factures respectivement de 53,70 € et de 97,47 € soit un total de 151,17 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 3 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, décide du non-remboursement des frais vétérinaires à l'association l'Arche de Roger pour un montant de 151,17 € et demande à ce qu'un courrier soit fait afin que les frais soient facturés au propriétaire.

Renouvellement convention de service instruction en droit des sols :

Monsieur le Maire informe que la convention signée avec le syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne pour la prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol est arrivée à son terme au 31 décembre 2019. Cette convention avait été établie pour une durée de 3 ans. Il est proposé au conseil municipal de renouveler ladite convention pour une nouvelle durée de 3 ans, dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide du renouvellement de la convention et autorise le maire à signer ledit document.

Annexe à la carte communale :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté sera pris afin d'annexer à la carte communale la servitude liée au passage d'un réseau souterrain de GRT Gaz à proximité de la commune. De ce fait, une partie de la limite Est de la commune est impactée et se trouve en zone SUP 1.

Questions diverses :

- Remerciement de la famille de Mme Georgette MICHELIN décédée récemment,
- Point sur le PLUI : réunion annexe sur les schémas directeurs d'assainissement. Les communes doivent être dotées à terme. La commune n'est à ce jour pas impactée mais devra s'y résoudre à l'avenir.
- Organisation du bureau de vote pour les élections municipales :
 - 15 mars : 8h-11h30 : Guy Michaudet, Stéphane Creniaut
 - 11h30-15h30 : Pierre Gauthier, Marie Compagnon
 - 15h30-18h30 : Alain Throude, Christine Flamier
 - 22 mars : 8h-11h30 : Marie Compagnon, Stéphane Creniaut, Sébastien Jaccusse
 - 11h30-15h30 : Pierre Gauthier
 - 15h30-18h30 : Alain Throude, Guy Michaudet

Les personnes non présentes lors de la réunion seront contactées pour compléter les plages horaires.

La séance est levée à 21h45.

A Tronchy, le 17 février 2020

Le secrétaire de séance,
Marie COMPAGNON



Le Maire,
Sébastien JACCUSSE



